Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 20 (1974)

Heft: 5

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'actualité politique helvétique

par René Bovey

La Suisse a pris part au deuil du peuple français déplorant le décès du Président Georges Pompidou. Son personnage était connu chez nous grâce à la télévision. On avait suivi sa carrière dans les milieux politiques et journalistiques, admirant comment il avait su passer avec aisance de l'enseignement à la politique, pour y revenir après un détour par la banque. Il incarnait le type du Français cultivé, voire érudit, qui garde pourtant les deux pieds sur la terre et le sens aigu des réalités. Chacun s'est félicité ici que le Conseil fédéral ait décidé de déléguer au service funèbre à Notre-Dame de Paris le président de la Confédération, le conseiller fédéral Ernst Brugger.

La participation

Mais la vie politique continue, inexorable et indifférente à ce qui n'est pas son objet propre. La session de printemps des Chambres fédérales avait du pain sur la planche, dont certains morceaux étaient tout à la fois durs et croustillants, mais pas dans un sens très agréable. Le Conseil national devait en effet prendre position face à deux initiatives populaires concernant, l'une la participation, l'autre l'emprise étrangère. La participation des « travailleurs » (ceux qui ne portent pas de salopettes seraient-ils donc tous des fainéants ?) dans l'entreprise a été proposée par l'Union syndicale suisse et le parti socialiste et a recueilli le nombre de voix nécessaire (au minimum 50 000) pour être portée devant le Parlement, puis le peuple et les cantons. A vrai dire, cette initiative a été rédigée en termes quelque peu ambigus, volontairement sans doute. Pour simplifier, disons que les collaborateurs d'une entreprise devraient être représentés à tous les échelons de la hiérarchie économique, de l'atelier au conseil d'administration, en passant par la direction. En fait, ce que l'on voudrait, c'est la co-gestion pleine et entière, le collaborateur devenant à la fois salarié et patron, et mis sur le même pied que les responsables de la bonne marche des affaires et que les propriétaires que sont les actionnaires.

On voit d'emblée qu'on se trouve en face d'une revendication passablement démagogique et pratiquement irréalisable. Comment le collaborateur du rang serait-il aussi gestionnaire ? Le voudrait-il pour profiter des avantages et des bénéfices, mais sans assumer les risques et les responsabilités ? Les chefs syndicalistes se rendent parfaitement compte de ce que leur revendication a d'exagéré. Mais leur but dernier est de pénétrer par le biais de la participation dans les conseils d'administration en se faisant accepter comme représentants globaux des ouvriers et des employés.

Il est clair que les milieux économiques n'accepteront jamais une telle solution, aussi longtemps tout au moins que nous vivons en régime d'économie libérale. Le Conseil fédéral est également d'avis que l'initiative sur la participation est inacceptable dans sa forme actuelle et il propose une solution intermédiaire qui écarte en définitive la présence des chefs syndicaux dans les conseils d'administration. Cela paraît être l'avis des conseillers nationaux, au reste très partagés sur le sujet. On trouve en effet dans les partis dits « bourgeois » pas mal de personnes qui ne se veulent en aucun cas des ennemis à gauche et qui n'osent pas s'opposer ouvertement aux outrances syndicalistes.

On peut admettre que les subordonnés d'une entreprise aient droit à une très large information sur la marche des affaires et les projets d'avenir ; qu'ils aient le droit aussi de suggérer des solutions et d'émettre des avis ; qu'ils aient droit également à la co-gestion réelle des fonds de prévoyance et de retraite, et cela d'autant plus depuis que la création de tels fonds est obligatoire. Mais ils ne sauraient détenir un droit de décision. Le combat ne fait que commencer ; il sera âpre. Heureusement que ce sont peuple et cantons qui auront le dernier

mot. Et ils ne paraissent pas très près d'accepter la socialisation à froid et des solutions « à la suédoise ».

Finances publiques

Ce qu'ils devront en revanche accepter, bon gré mal gré, c'est la progression à froid des impôts sur le revenu, ainsi qu'un alourdissement de l'impôt direct, appelé naguère impôt de défense nationale. La Confédération a en effet de grands besoins d'argent. Pour faire face à ses engagements antérieurs, parfois imprudemment souscrits ; pour compenser le manque à gagner que trahissent les rentrées douanières.

La Suisse s'est engagée dans une politique sociale généreuse. Les rentiers de l'AVS le savent, qui toucheront cette année une 13e rente, fort bienvenue dans les milieux peu « argentés ». Mère Helvétie a aussi décidé d'empoigner le problème de la recherche et de l'aide aux universités, d'accorder des bourses d'études pour favoriser l'accès aux études supérieures de tous les milieux sociaux. Parallèlement, elle a entrepris de doter le pays d'un réseau d'autoroutes qui va lui coûter les yeux de la tête. On la pousse aussi à instituer une assurance maladie obligatoire, à subventionner la construction d'habitations à loyer modéré et celle de l'accès à la propriété individuelle. Bref, le moment arrive où il faut payer des factures qui pourraient porter le nom de « factures Tschudi ». Ça coûte cher l'Etat-providence !

On envisage donc le prélèvement d'impôts directs et indirects. Pour l'impôt direct, le maintien de la progression à froid aura en particulier pour conséquence d'annuler l'effet des augmentations de salaires contractuelles. A qui sert-il de gagner davantage s'il faut redonner la différence au fisc ? Cette mesure, peut-être indispensable, amènera sans doute de l'eau ou moulin des socialistes qui recueillent présentement des signatures pour une initiative réclamant le prélèvement d'un impôt sur la richesse ; elle poussera des citoyens, surtout âgés, vers les partis de gauche et de l'extrême-droite. N'eût-il pas été préférable d'instituer carrément — maintenant déjà — la TVA, d'augmenter encore le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA), voire de rétablir l'impôt de luxe qu'on a connu pendant les années de guerre ?

L'emprise étrangère

Le renchérissement continu du coût de la vie est imputé par beaucoup de citoyens des classes moyennes à la présence en Suisse d'étrangers en nombre excessif. Ils oublient que ces étrangers ont été appelés à venir travailler chez nous, qu'ils ont assuré partie d'une prospérité dont chacun profite, qu'ils se chargent de travaux qu'aucun Suisse ne veut plus accomplir, et qu'enfin ils ont droit à un traitement humain et décent et ne doivent pas être réduits à l'état des ilotes que Sparte connaissait dans l'Antiquité.

Bien que tout cela soit évident, il est ici des dirigeants politiques qui se rendent compte que l'exploitation du thème « étranger » est payante. L'initiative sur laquelle on devra se prononcer en septembre ou en octobre, si elle était acceptée, aboutirait à l'expulsion brutale d'environ 500 000 personnes, y compris des étrangers établis à demeure chez nous depuis longtemps et qui y dépensent simplement leurs revenus.

On voit donc que cette initiative est aberrante. De plus, elle est pratiquement irréalisable (va-t-on mobiliser l'armée pour mettre 500 000 indésirables à la porte, hommes, femmes, enfants, vieillards ?). Enfin, elle est juridiquement exclue, à moins que la Suisse ne veuille s'engager sur le chemin de la solitude internationale et de l'opprobre humaine. Il existe en effet des traités internationaux d'établissement qu'on ne peut tout simplement pas dénoncer d'un jour à l'autre. Ou, si on le fait, on s'expose à des représailles. Qu'adviendrait-il en particulier des Suisses établis à l'étranger, particulièrement en Italie et en Espagne, pays d'origine de la majorité des travailleurs étrangers ? Ces considérations ont incité le Conseil fédéral, et avec lui le Conseil national — en juin sans aucun doute avec le Conseil des Etats — à proposer au peuple et aux cantons de repousser purement et simplement cette initiative irréaliste et inhumaine, sans lui opposer le moindre contre-projet. Là encore, la lutte ne sera pas facile, ou bien parce qu'une partie de la population est indifférente politiquement, ou bien parce qu'elle réagit sentimentalement et viscéralement au lieu de raisonner.

L'affaire du Jura

La population du Jura se prononcera en juin — par la voie du plébiscite — sur le principe de la séparation des districts francophones et la création d'un canton du Jura, ou le maintien du Jura dans le sein du canton de Berne. Rien ne sera encore définitif en cas d'acceptation du principe de la séparation. Districts et communes pourront ultérieurement se décider régionalement et localement pour l'union avec Berne. On n'imagine pas, par exemple, le vallon de St-Imier se séparer de l'ancien canton. Et puis, il faudra encore la bénédiction fédérale et finale, puisqu'elle est nécessaire pour tout changement de la Constitution. L'ancien canton n'a rien à dire dans cette phase d'évolution de l'affaire jurassienne. Ainsi en a-t-il décidé antérieurement afin que les Jurassiens puissent se prononcer eux seuls et entre eux. Mais qui aura le droit de vote ? Evidemment tous les citoyens suisses établis depuis plus de trois mois dans le Jura, fussent-

ils originaires de l'ancien canton ou de n'importe quel autre canton. Les séparatistes crient au scandale, alors qu'il ne s'agit que d'une application correcte de la loi. On ne voit pas de quel droit un Jurassien d'origine établi dans un autre canton pourrait donner valablement son avis. C'est exclu, à moins qu'on ne passe au préalable par une révision de la constitution fédérale, ce qui est toujours possible par voie d'initiative populaire. Mais le droit qui a été proclamé en 1874 (notre Constitution fédérale a cent ans) n'a pas encore été modifié. Les règles de droit sont les mêmes pour tout le monde et, en démocratie surtout, il n'est pas possible — ni ne serait sage — de revendiquer le beurre et l'argent du beurre.

René BOVEY

GRAND HOTEL DU PAVILLON

★ ★ ★ ★ N. N.

PARIS-Xe
36, rue de l'Echiquier
(Boulevard et métro « Bonne-Nouvelle »)
Tél. : **770-17-15 et 770-54-34**
Telex **66 815**
200 chambres
Salles et Salons de 10 à 200 personnes pour banquets, réceptions, conférences, expositions

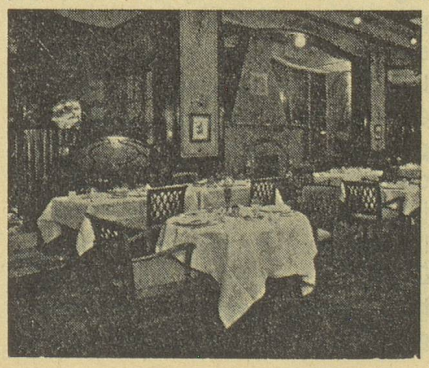

Hôtel des Sources ***

VITTEL (Vosges)
Tél. (4 lignes) : **08.14.76**

130 chambres tout confort
Cuisine soignée - Jardin ombragé
2 salles pour conférences
de 15-60 et 80-120 personnes
Grande Réception et Cocktails
Séminaires
Saison : 1-5 - 20-9
Service et accueil traditionnels

MAXI-GRILL

Toutes les grillades au feu de bois et ses chambres *** 1-3 au 1-12

M. Th. SCHWARZ
M. et Mme Rob. SCHWARZ
(Propriétaires - Directeurs Suisses depuis 1910)

Nous avons besoin de votre aide

La Maison Suisse de Retraite sollicite votre concours et celui de vos amis.
Elle doit pouvoir compter sur le soutien financier et moral de tous les Suisses.
Retournez-nous signé le bulletin d'adhésion de membre ci-dessous.
Aidez-nous à recruter d'autres membres. Nous vous en remercions d'avance.

Le soussigné autorise la **Maison Suisse de Retraite** à Issy-les-Moulineaux à l'inscrire sur la liste des Membres actifs à cotisation annuelle de 30 F (50 F par couple).
Membres honoraires à cotisation unique de 500 F au minimum (versés en une fois).
(Biffer la catégorie qui ne vous convient pas.)

Le ..... 19.....

Nom et prénoms .....

Adresse .....

Lieu d'origine (Canton) .....

Signature :

14, rue Minard, 92130 - Issy-les-Moulineaux. C.C.P. Paris 7.164-42. Téléphone 642.21.41.

hôpital suisse de paris

TÉLÉPHONE 644 40-00

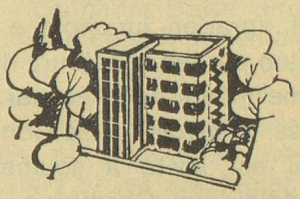

au service de notre colonie

MÉDECINE GÉNÉRALE
(admission dès l'âge de 15 ans) et **GÉRIATRIE**

CONSULTATIONS
(tous les jours sur rendez-vous)

DISPENSAIRE
(lundi, jeudi après-midi sur rendez-vous)

A votre disposition également :

RADIOLOGIE, LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES, KINÉSITHÉRAPIE
(tous les jours sur rendez-vous)

CONVENTIONNÉ AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE ET AGRÉÉ PAR LES MUTUELLES
(prise en charge directe par ces organismes au maximum autorisé).

CONVENTIONNÉ ÉGALEMENT AVEC L'HOSPITALISATION A DOMICILE

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser au secrétariat médical de l'hôpital, 10, rue Minard C.C.P. Paris 6517-62
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX